

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 171

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 24

Après la seconde occurrence du mot :

« représentant »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« de la société mentionnée à l'article L. 313-19, par les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, la commune de Paris et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris. » ;

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination à la suite de la publication de l'ordonnance du 20 octobre 2016 relative à Action Logement.